

**ASSEMBLÉE NATIONALE**1er février 2023

---

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 5880

présenté par

Mme Panot, Mme Hignet, M. Ratenon, M. Chauche, Mme Simonnet, M. Pilato et M. Legavre

**ARTICLE 6****ANNEXE**

À la fin de la première phrase de l'alinéa 19, à la première phrase, substituer aux mots :

« réagiraient davantage au contexte contemporain de l'année »

les mots :

« augmenteraient grâce à une hausse des salaires ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

« Par cet amendement, nous souhaitons rappeler que le Gouvernement a fait le choix de ne pas augmenter les salaires face à l'inflation. Or, augmenter les salaires augmente mécaniquement les recettes des caisses de la sécurité sociale grâce aux cotisations sociales.

Ainsi, si les salaires étaient augmentés de 4 %, 12 milliards d'euros abonneraient les caisses de retraite. Le Gouvernement a choisi de priver les travailleuses et les travailleurs de deux années de retraite plutôt que d'augmenter les salaires et ainsi de financer notre système de retraite. »